



# Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'AEFE

**Séance du 15 juin 2017**

## Personnels du siège

### **1. Mise en place du télétravail à l'AEFE**

Un projet de charte du télétravail, élaboré par le Secrétariat général après consultation de la Commission interne des personnels du siège, est présenté pour information au CHSCT.

La FSU voit cette mise en place comme une avancée indéniable, tout en soulignant la nécessité de rester vigilant pour préserver les conditions de travail des personnels qui choisiraient cette modalité de travail.

L'intervention du médecin de prévention permet de retirer de la charte la limitation du nombre de renouvellements pour les dérogations médicales : ces dérogations seront accordées pour une durée de 6 mois au maximum et renouvelables autant de fois que nécessaire après avis du médecin conseil.

La charte mentionne la possibilité de visite des locaux de télétravail par une délégation du CHSCT, selon des modalités définies par le CHSCT. Le SNES-FSU demande qu'une réflexion sur ces modalités de visite puisse être engagée lors du prochain CHSCT.

L'Agence annonce par ailleurs qu'une formation sur le management du télétravail sera prochainement proposée aux chefs de service. La FSU demande qu'une formation soit également dispensée pour les membres du CHSCT ; l'Agence va étudier la demande.

### **2. Paris : déménagement des services au rez-de-jardin**

Le Secrétariat général explique les difficultés rencontrées pendant 10 jours par un décalage entre la fin des travaux au rez-de-jardin (retardée) et le déménagement du rez-de-chaussée (qui ne pouvait pas être repoussé). Des propositions concrètes ont alors très rapidement été faites aux personnels concernés : télétravail, installation provisoire dans des bureaux du Service pédagogique inoccupés à cette période, une demi-journée libérée. De plus, une mesure de compensation des désagréments a été proposée : deux jours de congé supplémentaires, à prendre avant la fin de l'année scolaire, ont été accordés ; les personnels qui souhaitent en bénéficier

doivent en faire la demande. A ce jour, les choses sont rentrées dans l'ordre et selon l'Agence, les personnels se disent plutôt satisfaits de leurs conditions de travail.

Le SNES-FSU demande si l'implantation des services peut encore faire l'objet d'évolutions : des agents du SSI soulignent en effet un manque de sécurité concernant leur service dans la configuration du rez-de-jardin, et souhaiteraient une implantation au 1er étage. Le Directeur s'étonne de cette demande et dit ne pas avoir été saisi en ce sens, depuis la consultation sur les plans. Si le service a des demandes particulières, il est recommandé de les exprimer auprès du chef de service, qui pourra alors traiter avec la Direction. La question de la sécurité du SSI va néanmoins être étudiée de plus près.

Par ailleurs, le Directeur convient que le nouveau local syndical est trop petit et annonce que des travaux seront effectués pendant l'été pour agrandir le local par l'abattement d'une cloison.

### **3. Point ajouté à la demande des représentants des personnels (SNES-FSU) Délibération du CHSCT fixant l'objet et la composition de la délégation d'une prochaine visite du site parisien : mise en place et adaptation des postes et conditions de travail suite au déménagement au rez-de-jardin**

Le principe d'une visite est adopté par le CHSCT. La date en sera fixée ultérieurement, sachant que le réaménagement des 1er et 2<sup>ème</sup> étages est prévu pour le mois d'août.